

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Club Des Amis Halte Scolaire inc.	Numéro de permis 2011772	Date d'inspection Le 13 décembre 2022	
Nom de l'établissement Club Des Amis 6		Numéro de téléphone (506) 547-0084	
Adresse 980 Vanier Boulevard Bathurst NB E2A 3N2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Venessa Sullivan		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
12(2) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce qu'une vérification du casier judiciaire ou une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, et la vérification auprès du ministère du Développement social soient effectuées à l'égard de chaque personne avant qu'elle ne devienne un membre du personnel.	12(2)	06 janv. 2023	
Commentaires : Une vérification en vue d'un travail auprès des personnes vulnérables manquante.			

<p>Commentaires généraux</p> <p>Visite à la garderie pour l'inspection annuelle. Le ratio fut respecté lors de la visite. Recommandé de réviser les dossiers d'enfants pour assurer que l'information du médecin et les numéros d'assurance maladie sont inscrits au complet dans le profil de l'enfant.</p> <p>La vérification du parc extérieur et des troussees de premiers soins sera effectuée lors de la visite du suivi d'inspection.</p> <p>Observations: Les enfants travaillaient sur un projet de Noël lors de mon arrivée. Ils ont ensuite dîné et ils sont allés dehors.</p>
--

original signé par
Venessa Sullivan

13 décembre 2022

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date